



Paris, le 26 juin 2008 - N° 171/D130

**Compte rendu de la première réunion
du groupe de travail sur les groupes financiers
du 15 mai 2008**

Présents :

AVOUYI-DOUVI	Sanvi	Banque de France
BEURIENNE	Eliane	Cnis
CHEYNEL	Henry	Fédération bancaire française
CORDIER	Jean	Banque de France
COUSSERAN	Olivier	Banque de France
COUPPEY-SOUBEYRAN	Jézabel	Université Paris I
DE MARGERIE	Gilles	Crédit agricole
FOURNIER	Jean-Marie	Insee
PARENT	Marie-Françoise	Insee
GRILLET-AUBERT	Laurent	Autorité des marchés financiers
JEFFERS	Esther	Université Paris 8
PARDO	Carlos	Association française de la gestion financière
PAULY	Elizabeth	Commission bancaire
PIERONNE	Jean-Marc	Fédération française des sociétés d'assurance
POLLIN	Jean-Paul	Université Orléans
SAIDANEa	Dhafer	Université de Lille 3
SZPIRO	Daniel	Université de Lille 1
VOUETTE	Pierre-Jean	Autorité de contrôle des assurances et des mutuelles

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Secrétariat général du CNIS - INSEE D130 - 18 bd Adolphe Pinard - 75675 PARIS CEDEX 14
Tél 01 41 17 52 62 - Fax 01 41 17 55 41 - Mél cnis@insee.fr - <http://www.cnis.fr>

Dans ses recommandations, le groupe de travail « Statistiques structurelles fondées sur les groupes d'entreprise et leurs sous-groupes¹ » demandait que soit engagé un complément d'analyse sur des statistiques des groupes financiers établies selon les mêmes principes que ceux retenus pour les groupes industriels et commerciaux.

Le mandat du groupe de travail sur les groupes financiers, adopté par le bureau du CNIS le 27 mars 2008, tente de prendre en charge cette demande en l'étendant à des interrogations concernant notamment la mesure et l'analyse qui peuvent être faites des activités financières en France.

Les demandes d'informations statistiques et comptables apparaissent nombreuses et diverses. Elles peuvent être distinguées selon l'approche privilégiée :

- **micro-économique.** Il s'agit d'accéder à des informations au niveau des entreprises ou groupes financiers (au sens économique du terme) qui permettront de mieux identifier comment se structure et s'organise le secteur financier français. Par ailleurs, l'exploitation de ces données permettrait d'engager des études (notamment sur les risques systémiques) ou d'affiner le suivi et le contrôle prudentiels. De ce point de vue, les nouvelles normes comptables (IAS/IFRS) et les contraintes de solvabilité, pourraient permettre de disposer de davantage d'informations puisées directement dans les comptes des groupes financiers et/ou des entreprises qui les composent ;
- **macroéconomique.** Il s'agit de mesurer la contribution du secteur financier à l'économie nationale et aussi son évolution au cours du temps. Deux autres points importants ont été abordés au cours de la discussion : i) préciser comment est mesurée la valeur des services d'intermédiation financière ; ii) évaluer comment le secteur financier français se positionne vis-à-vis de ses « concurrents » étrangers. En particulier, mener des comparaisons internationales peut constituer à la fois un thème d'étude ou de recherche riche et une réponse à des préoccupations des institutions nationales (objet du tableau de bord élaboré par le Haut Comité de la Place Financière de Paris) ou européennes (étude des canaux de transmission de la politique monétaire au sein de la zone euro par exemple). Dans ce cadre, il sera nécessaire d'évaluer les apports des statistiques structurelles élaborées à partir des comptes de groupes financiers pour l'analyse et en quoi elles peuvent compléter ou enrichir le diagnostic élaboré dans le cadre de la comptabilité nationale.

Conformément au mandat du groupe de travail, les travaux s'organisent autour de six grands axes. Les trois premiers ont été examinés en détail au cours de la réunion du 15 mai :

■ **Examiner quelles ont pu être les expériences étrangères en matière de prise en compte du secteur financier.**

- Il est apparu qu'aucun pays ne peut être pris comme modèle pour la qualité du suivi et de la connaissance de son secteur financier : les pays anglo-saxons qui semblent en pointe pour les activités financières, n'ont pas développé en la matière une expertise plus forte. Si au niveau micro-économique, une plus grande précision du suivi est constatée dans ces pays, elle l'est de manière ponctuelle (meilleure distinction des « métiers » financiers aux EU, meilleure distinction entre activités de banques de dépôts et d'investissements au Royaume-Uni) et est le plus souvent liée aux spécificités mêmes du cadre institutionnel de ces pays.
- Au niveau macroéconomique, les pratiques sont largement encadrées par les recommandations élaborées par des organismes internationaux (*System of National*

¹ CNIS - rapport n°107 - janvier 2008

Accounts - Organisation des Nations Unies - 1993) ou par leur transposition dans un cadre réglementaire harmonisé, plus strict, dans le cas des États membres de l'Union Européenne (Règlement du Système Européen des Comptes Nationaux - 1995). L'application de ces directives fait l'objet d'une adaptation au niveau des États membres en fonction de ce que leur système statistique est capable de produire.

Plutôt que d'engager un examen lourd et exhaustif de ces expériences, il est demandé aux membres du GT, d'interroger selon leur domaine de compétence, les organismes avec lesquels ils sont en contact régulier en vue d'identifier quels pourraient être les pays susceptibles de constituer des modèles.

Ainsi, pourraient être interrogés :

- Eurostat (office européen de statistique) ;
- la BCE ;
- les représentations européennes des syndicats professionnels des principaux « métiers » de la finance (banquiers, assureurs, gestionnaires de titres pour comptes de tiers, etc.) ;
- les fédérations ou organisations internationales regroupant les autorités de contrôle² (bancaire, assurance, marchés financiers, etc.).

La question posée à ces organismes internationaux serait :

« Selon vous, existe-t-il un état qui peut être pris comme modèle pour la mesure et le suivi de son activité financière, que ce soit au niveau micro-économique ou au niveau macro-économique ? »

Les résultats de ce sondage seront centralisés par les animateurs qui en assureront la diffusion à l'ensemble des membres du GT début juillet 2008.

Il est recommandé qu'on fasse également une recherche documentaire auprès de l'OCDE, en vue de partager leurs connaissances sur le sujet de ce GT. Esther Jeffers pourrait prendre en charge cette démarche.

■ **Définir de manière précise la notion de groupe de sociétés du secteur financier et, éventuellement, tenter d'apprécier en quoi la notion de groupe financier peut être distinguée de celle retenue de groupe industriel et commercial :**

- Un groupe d'entreprises peut être défini de différentes manières (juridique, comptable ou fiscal - cf. la section 4.1.2.1 du rapport du CNIS sur les « Statistiques structurelles fondées sur les groupes d'entreprises et leurs sous-groupes » N°107 janvier 2008). Le principal caractère qui ressort de ces définitions est qu'un groupe **d'entreprises** est un ensemble, composé de sociétés distinctes entretenant des liens directs et indirects, principalement financiers (participations ou contrôle) mais aussi organisationnels (dirigeants, stratégies...) ou économiques (mise en commun de ressources) Cette définition a-t-elle une portée suffisamment générale pour être appliquée également aux groupes financiers ?
- Existe-t-il une (ou des) définition(s) alternative(s) des groupes financiers ? En première approche, la réglementation européenne (directive 9754/02) retient la notion de « conglomérat financier », groupe financier, fournissant des produits et des services relevant de différents secteurs desdits marchés financiers sans que ne lui soit appliqué aucune forme de surveillance prudentielle consolidée. Cette notion est

² Le Comité de Bâle pour le contrôle bancaire, l'Association internationale des contrôleurs d'assurance et l'Organisation internationale de surveillance des valeurs mobilières.

strictement rattachée à l'exercice du contrôle prudentiel. Le GT a décidé de ne pas retenir le concept de conglomérat mais de se concentrer sur la notion plus large de groupe financier.

- Des membres du GT ont fait observer que des problèmes de définition spécifiques aux groupes financiers pourraient apparaître. En effet, les structures de ces groupes seraient plus instables que celles des groupes industriels et commerciaux. Par ailleurs, certains groupes financiers, souvent d'origine mutualiste, connaissent des relations particulières entre ses entreprises filles-mères³. Dans ce cas, la seule description des relations capitalistiques ne suffirait pas à caractériser les liens effectifs entre les différentes entités constitutives du groupe.

■ **Évaluer comment les principales recommandations du GT « Salustro » pourraient être déclinées dans le secteur financier**

- Concernant les « statistiques structurelles fondées sur les groupes d'entreprises et leurs sous-groupes », il est recommandé d'élaborer deux nouvelles entités statistiques : le groupe lui-même et, lorsqu'elles existent et peuvent être identifiées, les branches opérationnelles (« métiers ») de ces groupes. Le GT doit répondre à la question suivante : cette recommandation peut-elle également s'appliquer aux groupes financiers ?
- Élaborer des statistiques permettant de suivre l'activité des groupes financiers semble possible en croisant les informations issues de plusieurs sources. Étant donné le niveau élevé de concentration du secteur financier français⁴, identifier les principaux groupes financiers français semble relativement simple. Cette identification pourrait être réalisée à partir des résultats de l'enquête sur les liaisons financières entre sociétés (LIFI) gérée par l'Insee, conformément à la définition « statistique » d'un groupe⁵.
- Par ailleurs, les activités financières (« métiers ») de la finance sont très encadrées : selon le droit français, pour exercer une activité d'intermédiation financière, une société doit être agréée par une autorité administrative de contrôle compétente à laquelle elle doit également transmettre régulièrement ses comptes. Ces autorités de contrôle (Commission bancaire, Autorité de Contrôle des Assurances et des Mutuelles, notamment) ont à leurs dispositions tous les comptes sociaux des entités qu'elles contrôlent.
- La partition des activités financières utilisée par les comptes nationaux français provient de cette organisation administrative et réglementaire. Les comptes nationaux sont ainsi construits à partir des agrégations de comptes des sociétés financières agréées à exercer en France, et pour la part de leur activité réalisée sur le territoire national. C'est également selon ce principe et cette même partition que sont construits les comptes des sociétés financières par les autres instituts statistiques nationaux européens.

³ Bancaires et/ou d'assurance.

⁴ Il ressort des publications de la Commission bancaire qu'en 2006, les dix premiers groupes bancaires français octroyaient à eux seuls près de 95 % des crédits aux particuliers, les dix plus grands établissements de crédits concentraient près de 85 % des dépôts bancaires (Rapport de la Commission Bancaire pour 2006 - 29 juin 2007).

⁵ Cf. p.28 du rapport du CNIS sur les « Statistiques structurelles fondées sur les groupes d'entreprises et leurs sous-groupes » N°107 janvier 2008.

Nombre de sociétés financières (hors OPCVM) recensées au premier trimestre 2008

	Agrément	Nombre
Banque centrale et Institut d'Émission d'Outre Mer	-	2
Etablissements de crédits agréés en tant que banques et entreprises d'investissements		770
<i>Dont Banques</i>	CECEI	225
<i>Banques mutualistes ou coopératives</i>		110
<i>Caisses de crédit municipal</i>		18
<i>Autres institutions financières et monétaires</i>		317
Prestataires de services d'investissement de droit français agréés		248
<i>Dont de droit français</i>	CECEI	105
<i>filiales de sociétés de l'espace économique européen</i>		143
Autres prestataires de services d'investissement	-	213
Sociétés d'assurance, mutuelles et institutions de prévoyance	ACAM	2.447
Sociétés et entreprises prestataires de services d'auxiliaires financiers	AMF, 0	17.555

Lecture du tableau :

CECEI : Comité des Établissements de Crédits et des Entreprises d'Investissement

ACAM : Autorité de Contrôle des Assurances et des Mutuelles

AMF : Autorité des Marchés Financiers

- Sur cette base, il est possible de distinguer les grandes catégories de branches opérationnelles constituant le secteur financier français. Cette partition, en cours au niveau de tous les États membres de l'Union européenne, peut constituer une base de travail pour des comparaisons internationales. Il convient toutefois de garder à l'esprit que l'harmonisation des concepts statistiques au niveau européen ne garantit pas nécessairement la comparabilité des résultats obtenus.
- Cette partition des « métiers » financiers ne permet d'avoir qu'une vision grossière des « métiers » de la finance. Envisager de les étudier plus finement suppose d'analyser les structures mêmes des groupes financiers et des entreprises qui les composent. Le principal écueil d'une telle démarche est que les résultats dépendront directement de la structure du groupe financier étudié (monographie) et seront ainsi peu comparables d'un groupe à l'autre.
- Enfin, comme pour les groupes industriels et commerciaux, l'un des principaux problèmes d'une analyse de l'activité des groupes financiers provient de la difficulté à isoler leur activité selon qu'elle est réalisée sur le territoire national ou hors des frontières du pays. Cette difficulté semble moins difficile à surmonter dans le cas des groupes financiers que dans celui des groupes industriels et commerciaux. Le partage territorial de l'activité (en France et hors France) des sociétés qui composent les groupes financiers est déjà réalisé à partir des données dont disposent les autorités de contrôle.

Les trois autres axes de travail énumérés dans le mandat du GT seront abordés plus tard :

1) il est proposé d'organiser dans un format plus restreint, une réunion visant à traiter le thème suivant :

- **Déterminer quel pourrait être l'apport d'une analyse des groupes financiers en termes de contribution de leurs activités à la richesse nationale et évaluer l'intérêt d'établir des**

statistiques relatives aux groupes financiers.

Cette réunion sera convoquée à l'initiative du président du groupe en juillet.

2) les deux axes de travail restants seront traités dans le cadre de la prochaine réunion plénière du GT (16 septembre 2008). Pour mémoire, il s'agit des axes suivants :

- **Évaluer le coût et les problèmes méthodologiques qu'impliquerait la constitution d'une base de données des groupes du secteur financier**
- **Favoriser l'accès aux données à l'ensemble des utilisateurs potentiels**